

Editorial



Chère.s exploitant.e.s de la Moselle,

Ce premier numéro de la Dépêche des Territoires de l'année 2018 arrive à un moment particulièrement riche de l'actualité agricole, au moment où s'est tenu à Paris le Salon International de l'Agriculture. Après les Etats Généraux de l'Alimentation conclus en décembre 2017, les attentes sont fortes quant aux dispositions du projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ». Sont notamment attendus le nouveau processus de construction du prix payé aux agriculteurs à partir des coûts de production, l'encadrement plus strict des ventes à perte et des promotions, la séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires ou l'obligation de la restauration collective publique de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signe de qualité à compter du premier janvier 2022. Rappelons que sur ce dernier point, les acteurs en Moselle fédérés autour des services de l'État, du Conseil départemental, de la chambre d'agriculture et des producteurs bio sont pionniers : ils ont lancé avec succès un observatoire départemental de l'approvisionnement local en restauration collective dont il est attendu qu'il produise ses premiers chiffres au premier semestre 2018.

Sur le champ des interfaces agriculture-environnement, l'année 2018 nous donnera également rendez-vous avec la mise en œuvre du sixième programme d'actions régional nitrates, la concertation nationale sur le plan d'actions pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et la mise en place d'un groupe de travail pour le développement national de la méthanisation. Comme ils le font depuis deux ans, les services de la DDT continueront à vous proposer tout au long de l'année cette synthèse en un clin d'oeil qui vous permettra, je l'espère, de vous y retrouver dans cette actualité particulièrement foisonnante. Bonne lecture !

Björn DESMET,
Directeur départemental des territoires

Aides animales : la télédéclaration est ouverte depuis le 1er janvier

La procédure de télédéclaration 2018 est ouverte depuis le 1er janvier pour les aides animales : pour les aides aux bovins allaitants et laitiers, la télédéclaration est ouverte jusqu'au 15 mai.

Contact : Accueil PAC — ddt-pac@moselle.gouv.fr — 03 87 34 34 64

Païement des aides

Les paiements du solde des aides PAC couplées et découplées d'une part, et de l'assurance récolte 2016 d'autre part, ont été effectués dans le courant du mois de février 2018.

Contact : Accueil PAC — ddt-pac@moselle.gouv.fr — 03 87 34 34 64

Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures et prairies

Le ministère de l'agriculture réalise une enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures et prairies, afin de mieux comprendre la diversité des pratiques et d'évaluer l'incidence des actions mises en œuvre pour accompagner leur évolution, notamment dans le cadre du plan Ecophyto.

L'enquête se déroule jusqu'au 27 avril 2018, auprès d'environ 3000 exploitants tirés au sort en région Grand Est et qui seront contactés par téléphone par des enquêteurs du service statistique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Elle est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le comité national de l'information statistique.

Le questionnaire et davantage d'informations sont disponibles [ici](#)

Contact : Benoît JAQUEMOT — benoit.jaquemot@agriculture.gouv.fr — 03 55 74 11 73

Stockage au champ des effluents avicoles en zone vulnérable

Le 6e programme d'actions national (PAN) sur les nitrates autorise le stockage au champ des fumiers de volailles non susceptibles d'écoulement en cas de couverture du tas. L'institut technique de l'aviculture (ITAVI) a publié une notice technique sur les modalités de couvertures permettant de répondre aux exigences de la mesure 2° du PAN et pouvant être mises en œuvre par les éleveurs.

La notice technique est téléchargeable [ici](#)

Contact : Pascal DUCHÊNE — pascal.duchene@moselle.gouv.fr — 03 87 34 34 32

Rénovation de l'habitat

Si vous avez un projet de rénovation de votre habitation, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) vous informe que le programme Habiter Mieux est relancé pour une période de cinq ans. Il vous permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 12 000 € sur vos travaux de rénovation (chauffage, isolation, etc.). Selon les territoires, cette subvention peut être complétée par une aide de l'intercommunalité.

Vous pouvez dès à présent déposer votre demande de subvention sur la plateforme monprojet.anah.gov.fr



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Contact : Délégation départementale de l'ANAH — ddt-sh-ah@moselle.gouv.fr — 03 87 34 34 57

Défrichement : de nouveaux seuils d'autorisation

Le défrichement d'une parcelle nécessite une autorisation au-delà de certains seuils de superficie boisée. Ces seuils ont été récemment mis à jour dans l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2017, consultable ici.

Il indique notamment dans le département de la Moselle que tout défrichement envisagé doit faire l'objet d'une autorisation préalable dès lors que la surface du massif forestier (avant défrichement) est :

- supérieure à 0,5 ha lorsque tout ou partie de celui-ci est situé à l'intérieur de la zone de protection d'une aire d'alimentation de captage ;
- supérieure à 2 ha partout ailleurs, à l'exception des cantons de BITCHE et PHALSBOURG où le seuil de surface est porté à 4 ha.

Avant tout défrichement, vous êtes invités à prendre contact avec les agents forestiers de la DDT habilités à apprécier l'état boisé d'un terrain. Les précisions de nature de culture des parcelles, inscrites sur les relevés de propriété cadastraux, n'ont pas de valeur juridique. Seul l'état constaté sur le terrain au moment de défricher est réglementaire. En cas de défrichement illégal, le code forestier prévoit une sanction maximale de 150 €/m².

Contact: Emmanuel GEORGES — emmanuel.georges@moselle.gouv.fr — 03 87 34 34 76

Focus sur les haies : à l'écoute des exploitants

La haie fait l'objet d'attentions au regard de l'actualité climatique (effet régulateur), de la prévention des crues (effet tampon), de la conservation des sols (lutte contre l'érosion) et du bien-être animal (effet brise-vent et ombre).

Dans le département de la Moselle, une démarche inter-services est engagée depuis 2015 pour favoriser la conservation et la réimplantation de continuums de haies en tenant compte en priorité des connaissances et des pratiques des exploitants agricoles. Dans ce but, la DDT organise annuellement des ateliers « Autour de la haie ».



Après la ferme de Chelaincourt en 2016, une quinzaine d'exploitants mosellans se sont réunis en 2017 à la ferme de Gobivring pour un échange d'expériences sur les bénéfices et coûts de la haie en milieu agricole.

Un nouvel atelier « Autour de la haie » sur le thème de la protection des eaux est programmé au printemps 2018. La chambre d'agriculture est partenaire de la démarche et propose des formations ad hoc. Un grand merci à tous les exploitants pour leur accueil expert et chaleureux et pour leur participation active à cette démarche !

Contact : Stéphanie COURTOIS — stephanie.courtois@moselle.gouv.fr — 03 87 34 83 72

Agenda

Portes ouvertes « Un dimanche de fête à la campagne », dimanche 29 avril 2018 de 10 h à 18 h

Les agriculteurs mosellans accueillent le public pour faire découvrir leurs produits et leurs savoir-faire. Nombreuses animations. Possibilité de se restaurer sur place.

Infos à venir très prochainement sur www.moselle.chambre-agriculture.fr

La CGA de Lorraine propose :

- **Formation « Estimation de conformation des bovins vifs et classement carcasse »** le 13 mars 2018 à l'abattoir de Mirecourt (88)
Contact : Elise SCHEEPERS — escheepers.cga@orange.fr — 03 83 98 09 02
- **Forum « La Terre est notre métier »** à destination des producteurs de fruits et légumes le 16 avril 2018 à Courcelles-Chaussy.
Contact Nicolas HERBETH — nherbeth.cga@orange.fr — 06 95 90 83 50

Le 3e salon « Agriculture de demain » se tiendra les 30 et 31 mai 2018 à Obernai (67) sur le site du lycée agricole. Il aura pour thème la fertilisation dans tous ses états. Toutes les infos ici.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

www.moselle.gouv.fr
www.facebook.com/prefetmoselle

Service Economie Rurale Agricole et Forestière

17 quai Paul Wiltzer — BP 31035
57036 METZ Cedex 01
Tél. 03 87 34 82 82
Mél : ddt-telepac@moselle.gouv.fr

Directeur de la publication : Björn DESMET **Rédacteur en chef** : Jérôme MINATEL **Auteurs** : Stéphanie COURTOIS, Emmanuel GEORGES, Martine LUX, Roland MENETRIER, Jérôme MINATEL **Maquette** : Philippe BOULIER **Photographie** DDT de la Moselle. Nous remercions la Chambre d'Agriculture de Moselle et le CGA de Lorraine pour leurs contributions à la rubrique Agenda.